

FB MAG.

LES SOLUTIONS FRANS BONHOMME



DOSSIER SPÉCIAL

PMR

ACTUALITÉS FRANS BONHOMME

- DuoDay
- Partenariat Agefiph
- Frans Bonhomme au Carrefour des gestions locales de l'eau 2023

ACTUALITÉ DIGITALE

- Les avantages de votre compte en ligne Frans Bonhomme
- Punch Out

VISITE DE SITE

Visite du site Stradal
Fontenay-sur-Loing

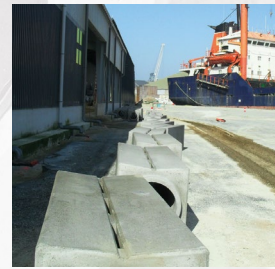
RÉGLEMENTATION

Mémento réglementaire
de l'accessibilité

PAROLES DE PROS

Impact du PE sur l'environnement
par Elydan

FRANS BONHOMME



BONNA SABLA

— CANIVEAUX À FENTES

LA SOLUTION DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES

- Structure monobloc Ø 315 et 400
- Classe de résistance D400 - F900
- Ouverture PMR et pente adoucie de série
- Ancres de manutention intégrées

Pour en
savoir plus,
flashez
le QR CODE



www.bonnasabla.com

ÉDITO

L'accessibilité : un chantier éminemment humain

L'inclusion des personnes en situation de handicap est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Elle est un des piliers de notre engagement social. Nous avons formalisé avec l'Agefiph notre plan d'actions handicap et visons pour 2023 d'avoir 6% de salariés en situation de handicap dans nos équipes et 60 contrats de prestations conclus avec des ESAT.

Promouvoir une plus grande accessibilité de tous les espaces accueillant du public nous apparaît donc comme une évidence. Comme une action porteuse de sens, où nos valeurs et notre savoir-faire se rejoignent pour créer du mieux vivre ensemble. Frans Bonhomme, partenaire de référence de l'aménagement urbain et de l'aménagement paysager sur toute la France, vous accompagne dans la transformation de l'espace public et privé. Nous vous proposons de nombreuses solutions pour mieux accueillir les usagers à mobilité réduite.

Et si nous faisons de l'inclusion notre objectif commun ?

Pierre Fleck, Président
du Groupe Frans Bonhomme

SOMMAIRE

Actualités FRANS BONHOMME

DuoDay	4
Partenariat Agefiph	5
Frans Bonhomme au Carrefour des gestions locales de l'eau 2023	5

Actualité digitale

Les avantages de votre compte en ligne Frans Bonhomme	6
Punch Out	7

Dossier Spécial

Accessibilité de l'espace public - 2 ans pour tenir notre engagement collectif	9 - 16
---	--------

Visite de site

Visite du site Stradal Fontenay-sur-Loing ..	18 - 19
--	---------

Réglementation

Mémento réglementaire de l'accessibilité ...	20 - 21
--	---------

Paroles de Pros

Impact du PE sur l'environnement par Elydan ...	22
---	----

Zoom Chantier

Chantier d'aménagement réalisé sur la région Sud-Ouest à côté de Perpignan	24
---	----

Infos Produits	25 - 27
----------------------	---------



DuoDay 2022

DuoDay

Emploi & handicap,
et si on commençait par un DUO ?
Personnes en situation de handicap et salariés
Frans Bonhomme ont travaillé en DUO,
le 17 novembre dernier.



Le principe DuoDay est simple :

Une entreprise, une collectivité ou une association accueille, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire.

Au programme de cette journée :

Découverte du métier, participation active, immersion en entreprise.
Cette journée représente une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser nos préjugés.



Cette journée a permis des rencontres, la création de vocations mais aussi de faire naître des opportunités de collaborations futures car l'emploi est un des vecteurs de l'inclusion.

Pour les employeurs, qu'ils soient entreprises, collectivités, associations ou toute autre structure :

le DuoDay permet de découvrir les atouts et qualités professionnelles de travailleurs en situation de handicap, lors d'un moment chaleureux et bienveillant. Et ainsi, valoriser

ses ressources humaines en les impliquant, s'ouvrir à la diversité et au handicap en particulier, communiquer sur ses valeurs sociales, renforcer l'exemplarité de sa politique sociale déjà engagée.

Pour les personnes handicapées :

le DuoDay offre l'opportunité de découvrir un environnement de travail, préciser un projet professionnel, amorcer un parcours d'insertion, convaincre un employeur de ses possibilités en terme d'intégration, de performance et d'autonomie.



Partenariat Agefiph

Le handicap, un axe de développement prioritaire pour le Groupe Frans Bonhomme

Ce partenariat vise à structurer et accompagner la mise en œuvre du plan d'action handicap intégré à la politique RSE de Frans Bonhomme. Forts de cette collaboration, Frans Bonhomme et l'Agefiph contribueront au recrutement et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées. D'une durée de trois ans, cette convention vise notamment à :

- Accroître les objectifs de recrutement de personnes handicapées à l'échelle du Groupe, tant d'un point de vue quantitatif (taux d'emploi, nombre de recrutements, maintien dans l'emploi...) que qualitatif (évolution des représentations sur le handicap, accompagnement des managers et des équipes, recours à l'alternance...).
- Pérenniser cette thématique dans sa politique de gestion des ressources humaines.

La convention se décline en sept axes : sensibilisation et formation, information et communication, recrutement et intégration,

accompagnement des parcours professionnels, maintien dans l'emploi, collaboration avec le secteur protégé et adapté et pilotage de la politique handicap.

Un approfondissement de la collaboration avec l'Agefiph

L'Agefiph soutient le Groupe Frans Bonhomme depuis mars 2019, lorsque l'entreprise a souhaité passer d'initiatives isolées à la construction d'une véritable politique Handicap.

Avec l'Agefiph, Frans Bonhomme a bénéficié d'un Diagnostic Action qui a permis



agefiph

**ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées**

l'élaboration de son premier plan d'action national favorisant le recrutement, l'insertion professionnelle et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

De même, le groupe va accélérer la sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs. Pour ce faire, Frans Bonhomme souhaite mettre en œuvre des dispositifs d'information et de communication ainsi qu'une série d'événements engageant l'ensemble des collaborateurs sur le long terme.

Frans Bonhomme au Carrefour des gestions locales de l'eau 2023

Ce rendez-vous majeur en France dans le domaine de l'eau et de l'assainissement mobilise tous les partenaires institutionnels et privés du 24 au 25 janvier 2023.

**Stand
Hall 5-61**



Le Carrefour de l'Eau revient au Parc des Expositions pour une 24^e édition qui alliera présentiel et digital. Depuis sa création en 2000, le Carrefour de l'eau voit son visitorat progresser de 10 % en moyenne chaque année.

Une croissance continue qui s'explique en particulier par le caractère unique de l'événement : il est le seul de cette taille entièrement dédié aux problématiques de l'eau en France.

Les équipes Frans Bonhomme seront mobilisées pour cet événement sur le stand Frans Bonhomme Hall 5-61

Les avantages

de votre compte en ligne Frans Bonhomme

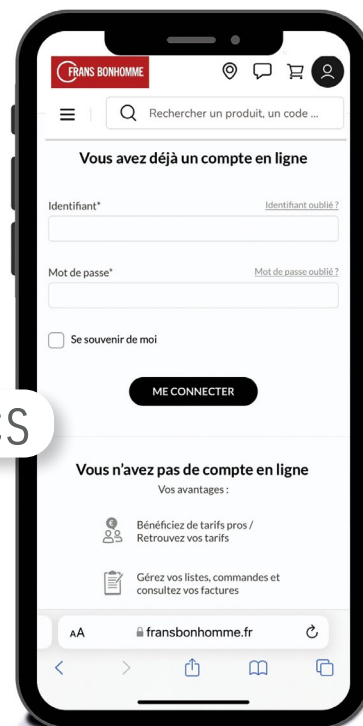
ACCESSIBLE PARTOUT, 7J/7 ET 24H/24

RETROUVEZ VOS SERVICES EN LIGNE

- La disponibilité des produits
- Vos prix personnalisés
- Les fiches techniques
- Vos devis
- Vos factures

CRÉEZ VOTRE COMPTE EN QUELQUES CLICS

- 1 Rendez-vous sur **fransbonhomme.fr**
- 2 Cliquez sur **s'identifier** puis **créer mon compte**
- 3 Renseignez toutes **vos informations** et accédez immédiatement à **vos services en ligne**



UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE SUR NOTRE SITE

Tout juste mise à jour, l'apparence de notre nouveau site répond aux besoins exprimés par nos clients utilisateurs :

plus aéré, plus clair sur nos expertises et notre offre de produits, vous y trouverez partout des accès pratiques à vos informations utiles pour vos chantiers et vos contacts avec nos équipes au quotidien !

Alors n'hésitez plus et connectez-vous sur fransbonhomme.fr

VOUS ÊTES ACCOMPAGNÉ À CHAQUE ÉTAPE

Un service client interne à Frans Bonhomme

contact@groupe-fb.com ou au **02 18 24 80 09**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

Punch Out

Dématérialisation des transactions commerciales

Le Punch-Out désigne la connexion entre l'environnement d'achat des entreprises et la solution web de leurs fournisseurs. Cela permet aux sociétés d'accéder directement au site de leurs partenaires, où s'appliquent leurs conditions contractuelles négociées (prix, frais de port...), et de rapatrier les demandes d'achats dans leur propre environnement de validation.

En 2022, le déploiement du Punch Out chez certains de nos clients Grands Comptes a permis de :

- Commander les produits et d'accéder à l'ensemble des documents techniques sans quitter son bureau, en se servant de son propre système d'approvisionnement.
- Assurer une connexion directe entre la solution web du fournisseur et le système de l'acheteur. Pour se connecter au système marchand du vendeur, l'utilisateur passe par son propre environnement achat. Au moment de valider la demande

d'achat, seules les conditions préalablement négociées entre les parties s'appliquent. Il s'agit notamment des prix des marchandises, des réductions éventuelles, des remises, des conditions de livraison, etc. La validation de la demande d'achat se fait automatiquement après l'édition de celle-ci. Cette procédure est conforme au circuit de validation en vigueur au sein de l'entreprise cliente. Après avoir été validée, la demande d'achat se transforme en commande avant d'être envoyée au fournisseur.

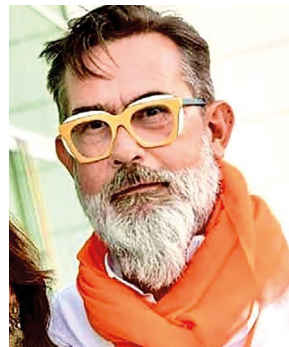
- Limiter les échus et litiges des 2 côtés.

« Tous nos clients utilisateurs se réjouissent de la simplification des procédures d'achats qu'apporte le punch out »



Mickael Carlier,
ANIMATEUR DIGITAL DIRECTION
RÉGIONALE NORD ILE-DE-FRANCE

« Les clients Grands Comptes attendaient cette solution, chez certains clients l'accès se fait petit à petit, région par région. Un gain de temps évident pour passer les commandes comme pour les régulariser. En se connectant à ses régularisations, il peut à J+1 régulariser toutes les commandes en cours. Avant le Punch Out, les factures partaient sans bon de commande, ce qui générait beaucoup de litiges factures. De plus Le client peut injecter directement son offre sélectionnée afin que ses acheteurs locaux n'aient accès qu'à ces produits. Je suis disponible pour vous rencontrer et déployer cette solution dans votre région. »



Jean-Michel Cormary,
RESPONSABLE RÉGIONAL PÔLE DIGITAL SUD OUEST

« Je dois accompagner le changement au niveau local. Une fois le déploiement effectué, chaque acteur s'accorde à dire que le Punch Out est une avancée majeure dans leur activité. Les bureaux d'études des clients s'approprient le catalogue lié au Punch Out pour récupérer toutes les fiches techniques utiles à leurs études. Les conducteurs de travaux, récupèrent leurs devis sur le Punch Out, ce qu'il leur évite des saisies interminables. Là encore, gain de temps et réactivité. Les chefs de chantier sont ravis de ne plus avoir à ressaisir des commandes déjà passées. Ils peuvent repasser la même commande en quelques clics. Après étude sur mon secteur, les différents types de clients gagnent environ 1h30 par personne et par semaine après mise en place du Punch Out sur leur secteur. Nous restons à disposition de tous nos clients, pour les conseiller, les dépanner si besoin, et répondre à leurs interrogations. »

▶ Enrobés réactifs à l'eau sans solvant à base d'huile végétale



REPHALT
Enrobé à froid,
réactif à l'eau

Sur béton ou fonte, l'application de notre PRIMAIRE d'accrochage est préconisée pour renforcer l'adhérence

Applicable même sur une chaussée humide ou par forte chaleur, REPHALT permet une remise en circulation immédiate dès son application sous tous les trafics (T0 à T5) !

- > Réparation des nids-de-poule, dénivelés, flaches
- > Reprise de tampon de voirie
- > Reprise après travaux : gaz, électricité, eau, fibre
- > Réfection de parking, aire de stockage
- > Quai ferroviaire

Granulométrie de 0 à 4; Date limite d'utilisation : 12 mois

REPHALT est utilisable quel que soit le support



OECOPHALT R
Enrobé de réparation
à froid, réactif à l'eau

Sur béton ou fonte, l'utilisation d'un primaire d'accrochage est nécessaire pour renforcer toutes vos applications.

Applicable même sur une chaussée humide ou par forte chaleur, OECOPHALT R permet une remise en circulation immédiate dès son application sous tous les trafics (T0 à T5) !

- > Réparation des nids-de-poule, dénivelés, flaches
- > Reprise de tampon de voirie
- > Reprise après travaux : gaz, électricité, eau, fibre
- > Réfection de parking, aire de stockage
- > Quai ferroviaire

Granulométrie : de 0 à 6; Date limite d'utilisation : 8 mois

OECOPHALT R est utilisable quel que soit le support.

**▶ Primaire d'accrochage
pour toutes les surfaces sur béton ou fonte**

En seau ou en spray, le primaire est applicable sur support humide.
En cas de fortes pluies ou présence d'eau résiduelle dans la cavité, son utilisation est à proscrire.

Facilité d'utilisation et de dosage. Facilité d'application



- > Écologique
- > Solvant : 0,00 %
- > À base d'huiles végétales
- > Application immédiate du produit bitumineux



Réparer les fissures et les faïencages ▶

REFUG 2K - COULIS BITUMINEUX

Bi-composant à froid sans solvant destiné à la réparation des fissures, des joints et du faïencage. Il permet d'arrêter la dégradation avant qu'elle ne se transforme en nid de poule. Il peut également éviter la repousse des mauvaises herbes le long des trottoirs et dans les cimetières pour répondre à la norme zéro phyto.

Excellente élasticité afin de respecter les mouvements d'une voirie. Il offre également une résistance remarquable à la chaleur, au froid ainsi qu'au vieillissement.

Son adhérence est optimale sur l'enrobé, la fonte ou le béton à l'aide d'un primaire d'accrochage.



Le conseil de REaktiv Asphalt

Après avoir garni la fissure ou le faïencage, il est conseillé d'épandre un micro-gravillon.

**Nos produits sont sans solvant, fabriqués à partir d'huiles végétales
et ne sont donc pas agressifs pour l'environnement et les utilisateurs.**



Accessibilité de l'espace public

2 ans pour tenir notre engagement collectif

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, dite « loi handicap », a posé comme principe de société le fait que les personnes handicapées doivent bénéficier des droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens, et pouvoir exercer pleinement leur citoyenneté.

L'obligation d'accessibilité de tous les lieux de vie collective découle de ce principe. Où en sommes-nous du respect de cette obligation, 17 ans après la promulgation de la loi ?

Même si beaucoup d'efforts ont été consentis pour aménager la voirie, les transports et les bâtiments, notre espace public accueille encore trop inégalement le handicap (moteur, sensoriel, cognitif et psychique) et la mobilité réduite. Nous péchons encore sur la mise en conformité des ERP, notamment des plus petits d'entre eux. Selon le CIH*, entre 750 000 et 900 000 ERP, dont 90% sont des établissements de proximité, n'ont à ce jour entamé aucune action de mise en accessibilité.

Sur le plan des transports publics, le transport ferroviaire qui disposait de 9 ans à compter de 2015 pour se mettre en conformité vient de publier le bilan de sa deuxième période triennale : seulement 78 des 158 points d'arrêt visés par des travaux dans le cadre du Sd'AP offrent une accessibilité totale.

Afin de relancer la dynamique de travaux, le gouvernement a nommé un délégué in-

terministériel à l'accessibilité et demandé à ce qu'un sous-préfet référent handicap soit nommé dans chaque préfecture.

L'accessibilité sera à nouveau au cœur de la prochaine Conférence Nationale sur le Handicap, qui se tiendra au printemps 2023. On parle déjà d'un « Acte II de l'accessibilité » avec un travail sur le concept d'accessibilité universelle. Par ailleurs, l'accessibilité tient une place importante au sein de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le dispositif des ambassadeurs de l'accessibilité doit permettre d'accueillir dignement spectateurs et athlètes, qu'ils soient ou non porteurs de handicap. La mise en accessibilité bénéficiera ainsi aux 27 millions de français vivant dans une agglomération engagée dans les jeux. Tout comme le développement de clubs de sport inclusifs, prévu dans le plan héritage des jeux de Paris.

Avec l'arrivée à échéance de la plupart des Ad'AP et la tenue des J.O. 2024 apparaît comme un nouveau jalon essentiel de l'accessibilité de l'espace public.

SOMMAIRE DOSSIER SPÉCIAL

- **Mise en accessibilité : une approche concertée sur toute la chaîne de déplacement**
- **Chemins et personnes atteintes de déficience visuelle**
- **Chemins et personnes en fauteuils roulants**
- **Améliorer l'aménagement des arrêts de bus et de tramway**
- **Plus de confort et de sécurité pour tous : dépasser le handicap et les normes**
- **Choix des revêtements et de l'éclairage**
- **Offrir plus de confort et de services dans les déplacements piétons**

*CIH : COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU HANDICAP

MISE EN ACCESSIBILITÉ : UNE APPROCHE CONCERTÉE SUR TOUTE LA CHAÎNE DE DÉPLACEMENT

Problèmes d'accessibilité : jusqu'à 30% de la population concernée

Un espace public qui n'est pas correctement aménagé peut créer des difficultés d'accès pour près d'un tiers des français, porteurs d'une incapacité permanente ou temporaire. Aux 12 millions de personnes porteuses d'un handicap en France s'ajoutent en effet les seniors, les femmes enceintes, les personnes se déplaçant avec des poussettes... Tous ces cas entrent dans la catégorie PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

La mise en accessibilité vise à offrir à chacune de ces personnes l'usage de l'espace public et des services qui y sont proposés avec un maximum d'autonomie. Elle doit donc prendre en compte des problématiques très variées. Pour répondre à l'ensemble des difficultés de mobilité rencontrées par les usagers, il est intéressant d'utiliser une double approche : l'étude individuelle de chaque type d'incapacité et la philosophie de conception universelle portée par la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes

handicapées. Par conception universelle, on entend la « conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale ». Cette double approche permettra de répondre aux besoins du plus grand nombre avec la meilleure efficacité économique possible.

Des aménagements cohérents sur toute la chaîne de déplacement

La loi handicap impose de traiter l'accessibilité sur l'ensemble de la chaîne de déplacement, du point de départ au point d'arrivée de la personne. La chaîne de déplacement comprend donc potentiellement des cadres bâtis, des portions de voirie, des espaces publics et des systèmes de transports. Chaque maillon de la chaîne devra être rendu accessible en concertation avec les autres maillons pour offrir une prise en charge cohérente du handicap. Trop de ruptures sont encore dues au manque de

concertation entre les différents intervenants, publics et privés. La loi d'orientation des mobilités (LOM), votée en 2019, est venue renforcer l'exigence d'accessibilité de la voirie et des espaces publics à tous, et les cheminements piétons, éléments indispensables des mobilités douces comme de l'intermodalité, sont particulièrement concernés.

Y compris les IOP

En matière d'accessibilité, la notion d'Installation Ouverte au Public (IOP), complète celle d'ERP. Une installation peut être un lieu, un espace, un équipement. Une IOP est une installation qui ne

relève pas de la voirie et n'est pas classée comme ERP du fait des règles de sécurité (notamment incendie) qui s'y appliquent, mais qui a vocation à recevoir du public. La loi ne donne aucune définition précise de ce qu'est une IOP mais propose quelques exemples sur lesquels s'appuyer. Sont ainsi soumis aux exigences d'accessibilité :
 • les jardins publics (circulations principales notamment),
 • les parties non bâties d'un terrain aménagé pour l'hébergement touristique (camping ou autre).
 Il est possible de ne rendre accessible qu'une partie de l'IOP, si toutes les prestations offertes par le lieu peuvent y être proposées.

L'accessibilité pour qui ?

12 millions de personnes en situation de handicap

3 millions de personnes développant une maladie à terme invalidante

760 000 femmes enceintes par an

2 millions de parents avec un enfant en bas âge (poussette) par an

16 millions de seniors de 60 ans et plus

SOURCE : HANDICAP.GOUV.FR, FLYER AMBASSADEURS DE L'ACCESSIBILITÉ

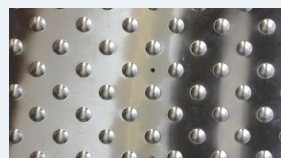
Aménagements PMR Bandes d'éveil de vigilance

ChallenV propose toute une gamme de solutions pour la réalisation de bandes d'éveil de vigilance avec des dispositifs rapportés ou incorporés, et des alternatives esthétiques aux dalles plastiques, idéales notamment pour les hauts de volées d'escalier dans les IOP et les ERP.



Bandes podotactiles à coller en résine

- Résine blanche.
- Ne jaunit pas.
- Format : 840 x 420 mm.



Dalles podotactiles en inox brossé

- Formats : 980 x 420 mm et 980 x 600 mm.



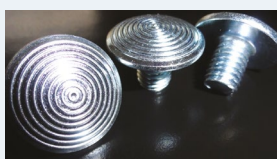
Bandes de guidage au sol

- Bandes à coller en résine méthacrylate renforcée.
- Résistantes au passage de véhicules.
- Recommandées pour les supports en enrobé.
- 3 nervures.
- Format : 1000 x 175 x 5 mm.



Entourage d'arbre

- Modèle contemporain adapté aux exigences PMR (trous et fentes inférieurs à 20 mm).
- Acier galvanisé peint, 10 coloris disponibles.



Clous podotactiles en inox

- Diamètre 25mm.
- Hauteur hors sol 5,5 mm.



Barrière d'accès sélective

- Passage d'un fauteuil roulant d'un gabarit de 0,80 x 1,3 m.



CHALLENV

CHEMINEMENTS ET PERSONNES ATTEINTES DE DÉFICIENCE VISUELLE

Les bandes d'éveil de vigilance (BEV) podotactiles et les bandes de guidage au sol sont devenues des éléments communs du paysage urbain. Ces solutions sont destinées aux personnes aveugles et malvoyantes (PAM). Elles répondent à des objectifs différents et ont chacune des règles d'implantation et des caractéristiques techniques qui leur sont propres. En dehors des lieux où elles sont obligatoires, elles sont employées avec parcimonie, lorsqu'aucune autre solution de signallement n'est satisfaisante.

Bandes d'éveil de vigilance

Les BEV peuvent être réalisées avec des dalles béton, des bandes à coller en résine, des plaques métalliques ou encore des clous. Les zones qui doivent impérativement être équipées de BEV sont précisées dans la norme NF P 98-351. Il s'agit des quais de transport collectif non équipés de protections physiques et de plus de 26 cm de hauteur, des traversées de voies ferrées et de chaussées et des parties hautes des volées d'escalier de 3 marches ou plus. Les BEV sont donc des solutions destinées à la voirie, aux espaces publics et systèmes de transport public. En théorie, la pose de BEV en dehors des zones indiquées dans la norme est à proscrire, car des alertes trop nombreuses peuvent s'avérer contre-productives. Dans la pratique cependant, il n'est pas rare de trouver des BEV dans des ERP et des IOP. Les BEV sont alors utilisées comme un élément de continuité de la chaîne de déplacement pour signaler un danger de manière identique sur la voie publique et dans les espaces privés.

Bandes de guidage au sol

Ces bandes constituées de modules nervurés (3 ou 4 nervures) permettent aux PAM de s'orienter dans des espaces où les indications visuelles et tactiles de l'environnement sont insuffisantes. On les retrouve en général dans des espaces spécifiques tels que :

- les places et parvis,
- les zones de rencontre entre piétons et cyclistes,
- les ERP / IOP à forte fréquen-

tation (gares, musées, centres commerciaux).

Sur la plupart des cheminements accessibles, la fonction de guidage est assurée par un contraste visuel et tactile (changement de matériau ou de texture, bordure), détectable au pied ou à la canne,

matérialisant la limite de la trajectoire à suivre.

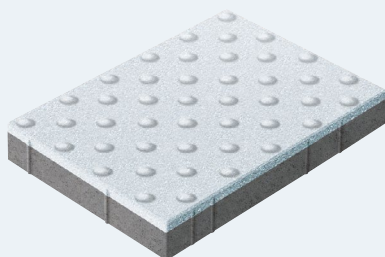
Le guide de recommandations du Cerema* constitue un document de référence pour le choix des solutions à mettre en œuvre et la définition de leurs modalités d'implantation. Ces éléments ne

sont en effet pas précisé dans la norme NF P 98-352 sur les caractéristiques et essais des bandes de guidage.

* CEREMA - BANDES DE GUIDAGE AU SOL GUIDE DE RECOMMANDATIONS - MISE À JOUR NOVEMBRE 2015

Solutions de mise en accessibilité Stradal

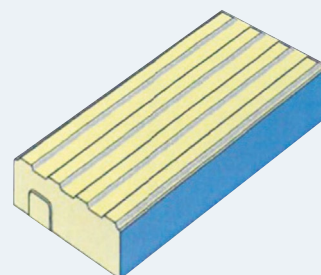
Stradal propose une gamme complète de produits en béton pour permettre l'accessibilité de la voirie et des espaces publics aux personnes à mobilité réduite.



Dalles podotactiles Les Linéales

Dalles d'éveil de vigilance certifiées NF EN 1339 EV. Domaines d'application : bandes d'éveil de vigilance, traversées piétonnes, points d'arrêt de transport en commun, escaliers, gradins.

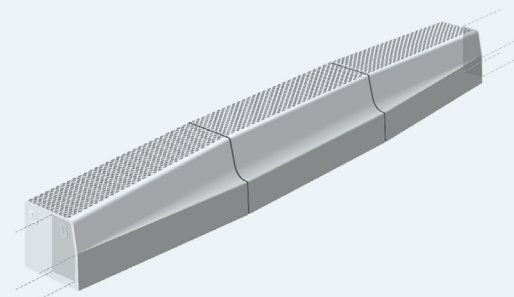
- **Classe de trafic U14.**
- **Formats : 40x30x7 et 40x60x7.**



Bandes de guidage Dal'Guid

Bandes destinées aux arrêts de transports en commun, départs ou arrivées du cheminement usuel, traversées piétonnes, entrées et sorties d'ERP et d'IOP, accueils ou relais humain.

- **Classe de trafic U14**
 - **Format : 24 x 50 x 7, 4 rainures.**
- Dal'Guid est conforme à la norme spécifique au guidage, NF P 98-352.**



Bordure de quai de bus Stra'Bus

Bordure au profil incurvé, qui facilite l'approche des autobus sur les points d'arrêt.

- **Hauteur adaptée aux plateaux des matériels roulants.**
- **Finition lisse favorisant la longévité des pneumatiques.**
- **Bordure de protection infranchissable.**
- **Écarteur de dilatation intégré pour faciliter la pose.**

 STRADAL

CHEMINEMENTS ET PERSONNES EN FAUTEUILS ROULANTS

Penser l'aménagement d'un cheminement pour une personne se déplaçant en fauteuil roulant facilite aussi les déplacements des personnes ayant des difficultés motrices, des seniors, des femmes enceintes et des parents avec des poussettes. Il s'agit donc d'une amélioration bénéfique à de nombreux usagers.

Les principaux points à prendre en compte pour un aménagement conforme sont les pentes, les dévers, les franchissements, ainsi que la largeur des cheminements. Des paliers de repos et de changement de direction doivent être prévus très régulièrement pour éviter que les personnes en fauteuil ne se fatiguent inutilement. Les grilles (caniveaux, avaloirs, tampons) et zones pavées doivent être conçues de manière à ne pas entraver la circulation des fauteuils. Les prescriptions applicables en voirie sont listées dans un arrêté du 15 janvier 2007. Elles ont été reprises pour les ERP et les IOP dans un arrêté de 2014.

Si le principe de base est d'aménager les cheminements existants, cela ne sera pas toujours possible. On pourra donc créer des cheminements alternatifs en cas de contraintes topographiques trop fortes ou d'aménagements existants difficilement modifiables. Les cheminements accessibles aux fauteuils roulants peuvent être équipés d'appuis de repos pour les personnes à mobilité réduite. Ces dernières apprécieront également de disposer d'une main courante dans les pentes supérieures à 4%. Une seconde main courante, plus basse, peut même être installée pour être accessible aux personnes de petite taille.

Grille carrée plate PMR C250

GR300SD C250
EFFUSI'O 400
à EFFUSI'O 600
C250



Caractéristiques :

- Dispositif de fermeture comprenant une grille carrée PMR et un cadre carré.
- Fonte EN-GJS-500/7 selon EN1563.
- Peinture hydrosoluble noire.
- Conforme à la norme EN124-1/2015 et EN124-2/2015 et au référentiel NF 110.
- Largeur des fentes < 20mm, conforme aux décrets et arrêtés en vigueur portant sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- Lieux d'installation : groupe 3 de la norme EN124/2015 ou groupe inférieur (force de contrôle > 25 tonnes).
- Options : autre revêtement ou patin antibruit EPDM (nous consulter).

Avantages :

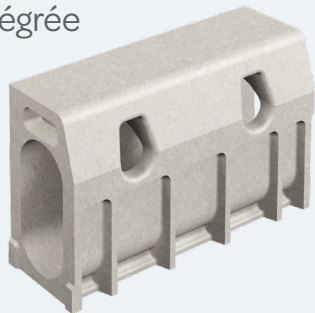
- Scellement optimisé par 4 pattes extérieures.
- Évacuation améliorée (double orientation des fentes).
- Absorption ponctuelle.
- Largeur des fentes < 20 mm.

P.I.L.
PRODUITS INDUSTRIELS LORRAINS

MEAKERB

Système 2 en 1 : caniveau avec bordure de trottoir intégrée

Construction monolithique en béton polymère.
Classe de charge D400 selon norme EN 1433.
Conforme PMR.



Domaine d'utilisation :

- Utilisable à la place d'une bordure et d'un caniveau pour toute chaussée.
- Meilleure gestion des pistes cyclables (gain de place, de sécurité).
- Particulièrement adapté pour le drainage de parkings, arrêts de bus, ronds-points...

Avantages :

- Remplace une bordure T2 + un caniveau CS2 tout en présentant des avantages de pérennité, de drainage, d'écologie et d'aménagement des zones urbaines (gain de place et de sécurité).
- Système de construction modulaire permettant de s'adapter à n'importe quel projet.
- Matériau écologique composé à 90% de substances minérales.
- Les eaux de pluie sont récupérées tous les 25 cm = pas de stagnation d'eau, pas de dégradation de la chaussée.
- Éléments manportables < 30 kg.

MEA
BUILDING SUCCESS

Monoblock Urbain

Caniveau monolithique en béton polymère pour applications urbaines et péri-urbaines

Conforme à la norme EN 1433



Domaine d'utilisation :

- Parkings extérieurs.
- Pistes cyclables.
- Aires de jardins publics.
- Aires de sport.
- Environnements scolaires.
- Plateformes de train.
- Prisons.

Avantages :

- Béton Polymère : imperméable, non poreux, ingélicif, robuste, surface lisse pour limiter l'encrassement et résistant à l'abrasion.
- Caniveau monolithique pour une sécurité maximale (couverture intégrée en béton polymère : pas de risque de vol).

ACO

Grilles plates pour parking adaptées PMR

Les grilles plates Capto et Capto Plus sont composées d'un cadre et d'une grille en fonte ductile. Leur grille, positionnée dans le sens de la pente et la forme des barreaux permettent une meilleure absorption de l'eau (sens du fil d'eau indiqué par des flèches). Leur relief est anti glissant pour plus de sécurité. La gamme Capto bénéficie d'une ergonomie optimisée pour gagner en maniabilité.



Capto - C250

Grille plate pour parkings, trottoirs et espaces privatifs

Avantages :

- Sécurité et conformité
 - Un choix complet de dimensions conformes au décret PMR et certifiées N F110,
 - Relief antidérapant.
- Absorption : la forme des barreaux et la surface de la grille permettent une meilleure captation de l'eau.



C250



BY/Cert 6123987



Capto Plus - C250

Grille plate anti-volet avec sécurité enfant pour parkings, trottoirs et espaces privatifs

Avantages :

- Anti-volet :
 - la grille articulée est rendue solidaire du cadre (captive) lors du scellement,
 - le verrouillage retrofit augmente le niveau de sécurisation (en option).
- Sécurité enfant : la force de clipsage du barreau élastique fonte permet d'éviter tout accident (retrait par inadvertnance).
- Pratique : sa conception, son format à bord lisse ainsi que les cales fournies en option, facilitent la pose dans toutes les situations.



Memento technique

Pente < 5%

Dévers ≤ 2%

Hauteur des ressauts ≤ 2 cm

Largeur minimale : 1,40 m

Fente des grilles < 2 cm

Aire de manœuvre :
1,50 m de diamètre

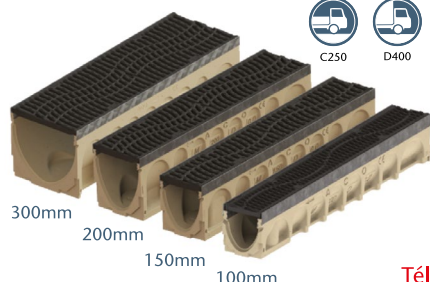
L'esthétisme du drainage

ACO Multidrain Grille Dune®

NEW



Chanfrein de 30°



- 4 largeurs de caniveaux en Béton Polymère
- Résistance et esthétique : grille Dune® en Fonte
- Système de verrouillage rapide et sécurisé : Drainlock®
- Vitesse d'absorption optimisée

Tél. 02.32.51.20.31 - contact@aco.fr - www.aco.fr



AMÉLIORER L'AMÉNAGEMENT DES ARRÊTS DE BUS ET DE TRAMWAY

Les arrêts de transports en commun sont des îlots particuliers au sein de l'espace public. Ils ont leurs codes propres, qui répondent à des besoins précis et permettent de repérer ces arrêts de loin. Pour autant, leur aménagement doit aussi être cohérent avec l'environnement alentour. Comment se distinguer et s'intégrer à la fois ? Répondre à cette double injection contradictoire n'est pas toujours facile.

Les arrêts de bus en zone urbaine ont été parmi les premiers à devoir se mettre en conformité avec les exigences de la loi handicap dans le cadre des SD'AP. Et les travaux ont commencé avec les arrêts identifiés comme prioritaires. La mise en accessibilité a pu parfois nécessiter de déplacer certains arrêts. Car pour permettre un accès correct en toute sécurité, il faut tenir compte de nombreux paramètres : trafic, voirie disponible, temps d'arrêt des véhicules...

La configuration du point d'arrêt joue aussi sur la qualité et la facilité d'accostage du bus, au plus près du quai. Il faut que l'espace entre la plateforme et le quai soit inférieure à 5cm en largeur et en hauteur pour qu'un fauteuil roulant puisse y accéder correctement.

L'utilisation d'une bordure spécifique, au profil incurvé, permettra au conducteur de s'approcher au plus près sans risquer d'abîmer les pneus ou le soubassement du bus. Les prescriptions minimales concernant la largeur des cheminements sur les quais (au moins 1,40 m derrière l'abri et 0,90 devant), la hauteur des quais (16 à 18 cm minimum) et la présence d'une zone de manœuvre de 1,50 m de diamètre au droit de la porte accessible ne suffisent pas forcément à apporter le confort que les usagers sont en droit d'attendre. C'est pourquoi il est conseillé d'aller au delà des exigences réglementaires.

L'aménagement du point d'arrêt devra aussi être soigneusement pensé. Le mobilier urbain (bancs,

poubelles, panneaux publicitaires, etc) devra être positionné de manière à ne pas gêner la circulation des fauteuils. Il devra également présenter un contraste visuel suffisant et un gabarit adéquat pour être détecté à la canne.

Le Cerema a proposé en 2018 un document* traitant spécifiquement des points d'arrêts de bus et cars et expliquant comment passer de la norme au confort. À l'occasion d'une réflexion préparatoire à l'organisation des Jeux Olympiques, il propose également plusieurs axes d'amélioration pour réussir l'accessibilité dans l'espace public**, dont un concerne spécifiquement les arrêts de tramway et plus particulièrement la lisibilité de la plateforme du tramway pour les déficients vi-

suels. Le constat est en effet que ces stations bénéficient d'une grande planéité des sols, très confortable pour les personnes en fauteuil, mais qui induit une diminution des repères pour les personnes aveugles et malvoyantes (contrastes, ressauts). Le Cerema met en lumière plusieurs points de vigilance, dont la détectabilité et la facilité de repérage du Gabarit Limite d'Obstacle (GLO) et de sa limite extérieure. Cette vigilance quant aux besoins des PAM s'applique plus particulièrement aux environnements ouverts et partagés, tels que les places et les parvis.

* CEREMA. POINTS D'ARRÊTS DE BUS ET DE CARS ACCESSIBLES À TOUS. DE LA NORME AU CONFORT. 2018.
** CEREMA. RÉUSSIR L'ACCESSIBILITÉ DES ESPACES PUBLICS. 2021.

PLUS DE CONFORT ET DE SÉCURITÉ POUR TOUS : DÉPASSER LE HANDICAP ET LES NORMES.

Le travail effectué par le Cerema dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de 2024 est extrêmement intéressant car il permet aux collectivités de se projeter dans une vision inclusive de l'espace public, bien plus motivante qu'une simple mise en conformité réglementaire. En élargissant la question de l'accessibilité de l'espace public à tous les citoyens et par tous les temps, on se rapproche de la notion de conception universelle portée par les Nations-Unies. Cette conception universelle, quant elle est possible, est sans doute l'approche la plus efficace. Adoptée par les différentes parties prenantes de l'aménagement dans le cadre d'un travail collaboratif en mode projet, elle doit permettre d'obtenir une qualité d'usage optimale de l'espace public.

Nous vous proposons ci-après trois exemples de thèmes sur lesquels il est possible d'aller plus loin que les exigences PMR pour améliorer le quotidien des administrés.

Aménagement des traversées piétonnes

Élément essentiel à la sécurité des piétons, les traversées gagneraient à mieux prendre en compte l'ensemble des besoins des personnes les moins sûres d'elles.

Leurs principales difficultés, à l'approche d'un passage piéton, sont les suivantes :

- percevoir les véhicules, estimer leur vitesse d'approche,
- s'assurer d'être vu des conducteurs,
- savoir, dans le cas d'une régulation par feux tricolores, s'il reste suffisamment de temps pour traverser,
- franchir l'ensemble de la voirie.

Pour améliorer la sécurité des traversées piétonnes, le Cerema suggère notamment de :

- choisir les emplacements les plus naturels pour les piétons,
- favoriser les traversées courtes, ou de fractionner les traversées avec des refuges (îlots fortement recommandés pour des traversées supérieures à 8 mètres sans feux, et supérieures à 12 mètres avec feux),
- dimensionner les zones d'attente en fonction des flux,
- bien penser la transition trottoir-chaussée (abaissé de trottoir mais aussi trottoir traversant, BEV perpendiculaires au passage pour bien indiquer la direction de la traversée),
- améliorer la visibilité aux abords de la traversée,
- calibrer les temps de vert sur un déplacement lent (0,75 m/s).

LOM

Suppression des emplacements de stationnement 5 mètres en amont des passages piétons d'ici à fin 2026

L'article L.118-5-1 de la Loi d'Orientation des Mobilités est rédigé comme suit :

« Afin d'assurer la sécurité des cheminements des piétons en établissant une meilleure visibilité mutuelle entre ces derniers et les véhicules circulant sur la chaussée, aucun emplacement de stationnement ne peut être aménagé sur la chaussée cinq mètres en amont des passages piétons, sauf si cet emplacement est réservé aux cycles et cycles à pédalage assisté ou aux engins de déplacement personnel.

Les dispositions du présent article sont applicables lors de la réalisation de travaux d'aménagement, de réhabilitation et de réfection des chaussées. Les travaux de mise en conformité doivent avoir été réalisés au plus tard le 31 décembre 2026. »

CHOIX DES REVÊTEMENTS ET DE L'ÉCLAIRAGE

L'accessibilité de l'espace public doit en théorie être garantie pour tous, 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Cela signifie notamment que les cheminements piétons doivent rester parfaitement identifiables et praticables quelles que soient les conditions météorologiques et le niveau de luminosité naturelle. Les choix faits en matière de revêtements et d'éclairage seront déterminants dans l'atteinte de cet objectif.

Le Cerema encourage la réalisation de marches nocturnes en phase de diagnostic d'accessibilité. Celles-ci permettront de vérifier que l'éclairage en place assure un bon repérage des cheminements ainsi que des usagers qui les empruntent. Une attention particulière pourra être portée

à la visibilité à certaines heures (lever et coucher du soleil par exemple), à la continuité et à l'intensité de l'éclairage, ou encore au positionnement des usagers par rapport à la source lumineuse (un éclairage latéral apporte une meilleure visibilité qu'un éclairage situé à l'aplomb).

En ce qui concerne les revêtements, au-delà des exigences réglementaires de résistance à la glissance, la longévité est un critère extrêmement important pour garantir le maintien d'une planéité correcte dans la durée. Tout comme le contraste avec les zones de roulement, qui doit

rester suffisant même en cas de neige ou de brouillard. Sachant qu'il est important d'éviter de multiplier les types de revêtement pour garantir la lisibilité par les personnes aveugles et malvoyantes, on comprend toute l'importance d'un choix mûrement réfléchi. Une attention particulière sera sans aucun doute portée au drainage des cheminements pour garantir le confort des usagers par tous les temps.

Des aménagements particuliers tels que des refuges pourront aussi être envisagés. En effet, le froid, le vent, la pluie, mais aussi les fortes chaleurs, altèrent la progression des plus fragiles qui seront heureux de pouvoir faire une pause en chemin.

Pavés écarteurs en béton

Format 20 x 20 x 8 cm

Grâce aux écarteurs situés sur ses faces latérales, les eaux pluviales s'infiltrent sans ruissellement.

- Ergots de centrage facilitant l'alignement des pavés lors de la pose.
- Solution globale alliant les contraintes environnementales aux aménagements urbains.
- Pavés adaptés aux espaces publics respectant l'accessibilité PMR.

Aquadrain



Largeur joint : 15 mm

Strohmaier
creation • passion • emotion

Rompero



Largeur joint : 18 mm

kronimus
créativité, compétence, qualité.

Hydrojoint



Largeur joint : 15 mm

ALKERN

OFFRIR PLUS DE CONFORT ET DE SERVICES DANS LES DÉPLACEMENTS PIÉTONS

Ce dernier thème est sans doute l'un des plus difficiles à aborder. Il regorge pourtant de solutions pour améliorer concrètement l'accès des plus fragiles à l'ensemble de l'espace public.

Mais il impose de repenser notre relation au mobilier urbain, permanent ou temporaire, et pour cela de nous rassurer sur notre capacité à faire respecter les règles de base de la vie en société.

Ainsi les potelets sont trop souvent installés d'office pour éviter les stationnements illicites. L'intention est bonne puisqu'il s'agit de préserver les cheminements piétons, mais le résultat est contre-productif puisque ces potelets sont autant d'obstacles

dans les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Un espace libre de tout obstacle est un vrai luxe pour tous les piétons. Il faut à tout prix chercher à l'offrir en gardant en tête l'idée d'un « tunnel imaginaire » d'au moins 1,40 mètre de large et 2,20

mètres de haut entièrement vide. Lorsque les éléments de mobilier urbain sont retirés, les trous qu'ils laissent doivent être soigneusement rebouchés au risque de présenter un danger plus grand encore par leur absence. Et s'ils doivent rester, il n'est pas inter-

dit de faire preuve de créativité. En remplaçant des potelets par des bandes végétales basses par exemple, ou en déguisant des bornes anti-intrusion en assises informelles.

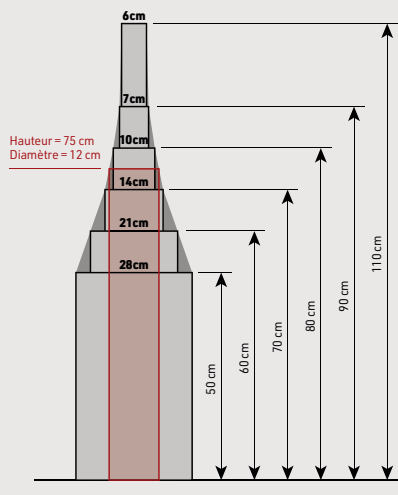
Ces assises qui à l'instar des sanisettes sont beaucoup trop

peu nombreuses alors qu'elles sont une vraie condition de l'accessibilité pour nombre de nos concitoyens. De nombreuses personnes, âgées notamment, renoncent à sortir de chez elles lorsqu'elles ne peuvent pas faire de pauses fréquentes en extérieur. Ce qui peut conduire à accélérer leur perte d'autonomie. Conditionner l'accès à un siège ou à des toilettes à l'achat d'une consommation dans un bar revient à créer des inégalités de traitement qui sont fondamentalement contraires au concept d'accessibilité.

Nous sommes donc appelés à laisser de côté nos peurs que ces installations soient mal utilisées, dégradées ou coûteuses à entretenir et à imaginer toutes les options qui s'offrent à nous pour que chacun puisse cheminer à son rythme, et profiter du contact avec l'extérieur aussi longtemps qu'il le souhaite.

Abaque de détection des obstacles bas

D'APRÈS ARRÊTÉ DU 18 SEPTEMBRE 2012



Bâti PMR « Régimobile »

Bâti-support autoportant à commande sans fil, fixation au sol et au mur



Bâti-support universel pour cuvette standard ou cuvette PMR rallongée, adaptée aux personnes à mobilité réduite (entraxe de fixation 180 ou 230 mm). Réservoir anti-condensation à commande mécanique 3/6 litres. Panneau frontal noir en verre trempé 1345 x 400 mm.

Caractéristiques :

- Structure métallique traitée anti-corrosion.
- Conforme à la norme NF XP D12208 - résistance à une charge de 400 kg.
- Hauteur de l'assise réglable.
- Robinet flotteur NF classe 1 silencieux.
- Raccordement en eau sécurisé à l'intérieur du réservoir, arrivée droite ou gauche.
- Accessibilité par une trappe de visite à l'ensemble du mécanisme de chasse.

- Commande électrique sans fil pour régler précisément la hauteur du WC en restant assis.
- Pipe d'évacuation en PVC Ø100 mm avec sortie verticale.
- Larg 726 x Haut 1455 x Prof 205 mm, réglage en hauteur sur 150 mm.

 **REGIPLAST**

Accessibilité : les produits phares

Fabriqué exclusivement en France, le mobilier urbain PROCITY® se distingue par une qualité irréprochable et un design sobre, adapté à la plupart des environnements. Les différents produits et collections PROCITY® permettent de répondre aux besoins de tous les utilisateurs et aux exigences réglementaires en matière d'accessibilité des espaces publics.

Tables de pique-nique PMR
Tables rallongées permettant d'accueillir un convive en fauteuil roulant. Modèles RIGA et SÉVILLE.

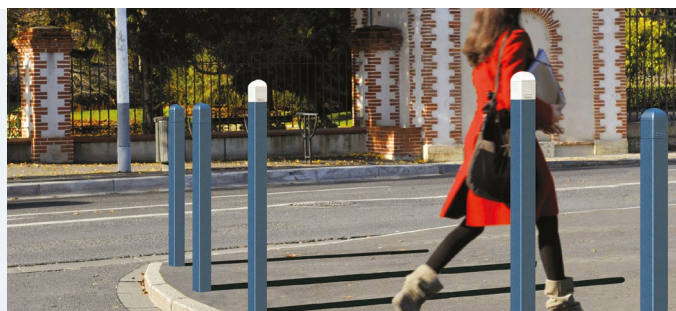


Banc spécial seniors SILAOS®

- SILAOS®, la première gamme de mobilier urbain éco-conçue.
- Le banc spécial seniors : permet aux personnes âgées de s'asseoir et de se lever plus facilement grâce à une assise réhaussée de 10 cm.



 **PROCITY**



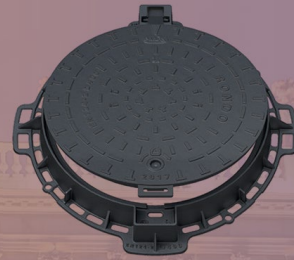
Potelets haute visibilité

- Tubes acier ronds (diamètre 76 ou 114) pouvant être rendus amovibles grâce aux fourreaux Serrubloc 21 et tubes carrés (70 x 70).
- Hauteur hors sol supérieur à 1200 mm.
- Pommeaux contrastés de 100 mm de haut minimum, situés à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m (conformément aux prescriptions de l'arrêté du 15 janvier 2007) Quatre modèles au choix : City, Boule ou Carrefour sur tube rond, Conviviale® sur tube carré.

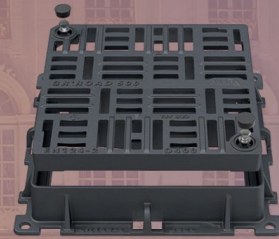


CONSTRUISONS L'AVENIR ENSEMBLE

DISPOSITIFS DE
FERMETURE



COLLECTE
DES EAUX



RÉSEAUX
TELECOM



ADDUCTION
D'EAU POTABLE



www.pil.fr





Visite du site Stradal Fontenay-sur-Loing Un site de Stradal VRD Génie Civil

L'activité VRD Génie Civil est l'une des 3 spécialités de Stradal en France, avec les Poteaux et Mâts et le Ferroviaire et Funéraire. Fontenay-sur-Loing dans le Loiret est l'une des 11 usines Stradal dédiées à l'activité VRD Génie Civil en France. Elle s'inscrit parfaitement dans la philosophie de l'entreprise, qui vise à donner le meilleur de la technologie à ses produits standards et à maîtriser parfaitement le sur-mesure, de la conception à la livraison.



80 000 tonnes de produits préfabriqués en béton chaque année

Implantée sur un terrain de 7 hectares, l'usine de Fontenay-sur-Loing comprend 4800 m² de surfaces couvertes et emploie 43 personnes. 80 000 tonnes de produits préfabriqués en béton, standards et sur-mesure, issus des 7 ateliers de production du site ainsi que de l'atelier déporté de Solterre, transitent chaque année sur sa plateforme de chargement.

Flexibilité et réactivité comme mots d'ordre

Pour répondre au mieux et au plus vite aux besoins exprimés par ses clients, le site est à la fois bien organisé et bien situé. Il offre une capacité de production modulable grâce à une possibilité de travail en 3x8 et est implanté à proximité directe des autoroutes A77, A19 et A6, ce qui lui permet de desservir rapidement l'ensemble du territoire français. Il affiche en 2022 un taux de disponibilité produits (standards tenus en stock) de 97%.



Donner le meilleur grâce à l'amélioration continue

Le site est piloté dans une démarche d'amélioration continue afin d'optimiser ses résultats en termes de qualité et de réactivité. Cette démarche inclut les moyens matériels (informatisation du site), les méthodes de production (déploiement d'un système LEAN), la formation des salariés et la sécurité (seulement 2 accidents avec arrêt depuis 2005, en 2017 et 2022).

Le site de production des fonds de regard Stradifond

L'exceptionnelle largeur de la gamme de regards proposée par Stradal témoigne d'une volonté d'amélioration permanente des services apportés aux clients. Elle comprend des regards de visite Eaux Usées et Eaux Pluviales du DN 800 au DN 1500 mm et même bien au-delà... Le site de Fontenay-sur-Loing est spécialisé pour les Fonds de Regards de DN 1000.



Regards de visite DN 1000 : le cœur de gamme Stradal

Quelle que soit la configuration du réseau d'assainissement, Stradal prend en compte toutes les contraintes du tracé pour proposer une offre standard ou sur-mesure, selon les besoins. Les solutions d'étanchéité sont elles aussi standards ou sur-mesure pour s'adapter au diamètre de la canalisation, à la nature des matériaux et à leur classe de résistance.

Tous les fonds de regards DN 1000 mm proposés par Stradal sont des fonds monoblocs hydrauliques à continuité de fil d'eau et en béton auto-plaçant.

La forme des éléments de fond permet d'effectuer des branchements au degré près et garantit la panoplie d'angles la plus importante du marché pour s'ajuster aux profils de chaque chantier.

Les fonds de regard Stradifond

Ce sont des fonds de regard DN 1000 en démoulage différé et béton auto-plaçant, avec niveaux à bulles intégrés, pour canalisations du DN 150 au DN 800 mm.

Le label Duverdièr Solutions permet d'adapter les fonds de regard standard aux besoins de chantiers spécifiques, grâce à une large gamme d'options et de services sur-mesure (canal en pente intégrée, entrées multiples...).



Le label Duverdièr Solutions enrichit les fonds de regard Stradifond d'options et de services sur-mesure pour répondre à toutes les problématiques de chantiers spécifiques.



80 000 tonnes

de produits préfabriqués en béton chaque année

7 hectares DE TERRAIN

4 800 m² DE SURFACES COUVERTES

REGARDS
JUSQU'À
DN 1500
mm



Mémento réglementaire de l'accessibilité

TEXTES DE LOI

La loi de référence pour la mise en accessibilité des bâtiments, espaces publics, voiries et systèmes de transport est la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Cette loi, dite « loi handicap », pose comme objectif que tous les domaines de la vie sociale soient accessibles à chaque citoyen(ne). Elle a rendu l'accessibilité obligatoire, pour tous les établissements et installations ouverts au public, ainsi que toute la chaîne de déplacement. Les modalités initiales de mise en œuvre de la loi handicap dans les infrastructures existantes ont été revues dans le cadre de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, par laquelle ont été créés 2 documents d'accessibilité programmée : les Ad'AP pour les ERP et les SD'AP pour les systèmes de transport.

La mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics se fait via le PAVE, et selon les prescriptions techniques du décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006.

DOCUMENTS DE PLANIFICATION

La loi prévoit la possibilité d'une mise en accessibilité progressive, mais demande à ce que des lignes directrices soient établies afin de s'assurer que les travaux soient réellement planifiés et réalisés.

Les plans de la mise en accessibilité sont formalisés par différentes instances :

- Les PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics), sont établis par toutes les communes de plus de 1000 habitants ou leur EPCI,
- Les SDA (Schémas Directeurs d'Accessibilité) et Sd'AP (SDA avec agenda d'accessibilité programmée), sont établis par les AOT,
- Les Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée) sont établis par les gestionnaires des ERP et IOP.

DÉLAIS DE MISE EN CONFORMITÉ

Ils varient selon les infrastructures concernées.

• ERP et IOP

Les établissements recevant du public et installations ouvertes au public avaient jusqu'au 31 mars 2019 pour déposer un Ad'AP. À partir du dépôt de l'Ad'AP, ils ont entre 3 et 9 ans pour se mettre en conformité (sauf si prorogation du délai pour force majeure). La mise en accessibilité peut donc en théorie se poursuivre jusqu'au 31 mars 2028.

• Systèmes de transport public

La date limite de dépôt des Sd'AP était fixée au 11 février 2015. Les délais accordés pour la mise en œuvre étaient de 3 ans (11 février 2018) pour le transport urbain, 6 ans (11 février 2021) pour le transport interurbain, et 9 ans (11 février 2024) pour le transport ferroviaire.

• Voirie et espaces publics

La date limite de dépôt des PAVE était fixée au 22 décembre 2009. Il n'existe pas de date butoir pour la mise en conformité de la voirie et des espaces publics. Toutefois, les règles d'accessibilité doivent être appliquées, depuis le 1er juillet 2007, pour tous travaux engagés sur la voirie (privée ou publique) ouverte à la circulation publique et sur les espaces publics.

Par travaux on entend : réalisation de voies nouvelles, aménagements ayant pour effet de modifier la structure de la voie ou d'en changer l'assiette, réaménagements, réhabilitation et réfection des voies et cheminements existants, aménagement des espaces publics.

PRINCIPALES NORMES APPLICABLES AUX PRODUITS D'AMÉNAGEMENT DES CHEMINEMENTS

La mise en place de solutions d'alerte et de guidage pour les personnes aveugles et malvoyantes (PAM) a conduit au développement des bandes d'éveil de vigilance et des bandes de guidage au sol dans l'enceinte des ERP comme dans l'espace public.

Ces produits sont régis par 2 normes spécifiques :

• NF P 98-351 Éveil de vigilance – Août 2010

Caractéristiques, essais et règles d'implantation des dispositifs podotactiles au sol d'éveil de vigilance à l'usage des personnes aveugles ou malvoyantes.

• NF P 98-352 Bandes de guidage tactile au sol – Novembre 2015

Normalisation des modules de guidage tactile au sol, à l'usage des personnes aveugles et malvoyantes ou des personnes ayant des difficultés d'orientation.

NON RESPECT DES AD'AP : QUELLES SANCTIONS ?

Les propriétaires et gestionnaires d'ERP sont tenus d'assurer le suivi de leurs agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et la réalisation effective des travaux.

Ils doivent également informer l'administration, via des documents de suivi et de fin de travaux. La non transmission de ces documents les expose à une amende pouvant aller jusqu'à 2500 € par établissement.

Par ailleurs, si les travaux décrits dans l'Ad'AP ne sont pas réalisés, ou s'ils ne sont réalisés que partiellement, l'administration peut décider de constituer une provision comptable correspondant au montant des travaux restant à réaliser. Elle peut également décider d'une sanction pécuniaire, d'un montant compris entre 5% et 20% du montant des travaux restant à réaliser.

DALLES PODOTACTILES EN BÉTON CERTIFIÉES NF

Le marquage CE apposé sur une dalle podotactile en béton ne garantit pas que cette dernière respecte les exigences de la norme PMR NF P 98-351.

Il atteste seulement de l'engagement du fabricant à respecter les prescriptions et méthodes d'essai de la norme harmonisée NF EN 1339.

La certification NF des dalles podotactiles en béton selon le référentiel NF 187 couvre à la fois les exigences de la norme NF EN 1339 et celles de la norme PMR NF P 98-351.

La conformité aux caractéristiques d'éveil de vigilance est matérialisée par l'apposition sur le produit des lettres EV, en plus des classes d'appellation et de résistance au gel/dégel.

La certification NF dispense le maître d'œuvre des contrôles à réception validant que le produit est bien conforme aux 2 normes applicables à la réalisation d'une BEV en dalles béton.



Impact du PE sur l'environnement

Notre philosophie : fabriquer des produits respectueux de l'environnement et recyclables à 100%. Nous nous engageons à construire de façon plus durable afin de minimiser notre impact sur l'environnement et en préserver les ressources.

par  **elydan**

Pour cela, nous avons opté pour des matériaux modernes performants (polyéthylène et polypropylène) qui apportent de nombreux avantages techniques à vos réseaux tout en préservant l'environnement. Notre politique en matière d'économie circulaire est volontaire et engagée, puisque nos produits sont entièrement recyclables au terme de leur durée de vie, et que nous revalorisons les déchets en fabricant de nouveaux produits plus écologiques.

Les solutions de canalisation en polyéthylène émettent jusqu'à 5 fois moins de gaz à effet de serre que les matériaux traditionnels. L'effet isolant de ces gaz à effet de serre est un contributeur majeur du réchauffement climatique. Les solutions Elydan contribuent à limiter ce phénomène.



Alexandre Toulant,
CHEF DE MARCHÉ ELYDAN
EN AEP, ASSAINISSEMENT
ET IRRIGATION

« Les canalisations PEHD sont une réponse technico-économique concrète face aux enjeux environnementaux auxquels sont confrontés les décideurs publics et privés. Un litre sur cinq est perdu dans les réseaux d'eau potable en France : l'enjeu est donc bien de préserver la ressource en eau en limitant les fuites d'eau des

réseaux, tout en réduisant l'impact environnemental des chantiers. Performantes et durables, les canalisations en PEHD sont conçues pour une durée d'exploitation minimale de 100 ans et possèdent de nombreux avantages techniques, pour une résistance à toute épreuve : mouvement de sol, coup de bélier, courant vagabond, corrosion... Associées à un raccordement par soudure, elles offrent des performances d'étanchéité sans commune mesure par rapport aux solutions traditionnelles, et ce, sur toute leur durée de vie. Ainsi, les principales causes de défaillances connues sur les canalisations sont évitées, pour un rendement des réseaux proche de 100%, et une préservation de cette ressource eau qui se fait de plus en plus rare.

Le faible bilan carbone des solutions soudées en PEHD constitue un autre élément de différenciation permettant de réduire l'impact environnemental des chantiers : un mètre de canalisation en polyéthylène émettra en effet, de sa production jusqu'à sa mise en œuvre sur site, jusqu'à 5 fois moins de gaz à effets de serre que la fonte. La raison ? un processus de fabrication moins énergivore, une légèreté du matériau qui réduit les consommations de carburant et le besoin en engins sur chantier, et de nombreuses possibilités de conditionnement qui permettent d'optimiser au mieux les chargements : jusqu'à 4 km de canalisations en DN90 peuvent en effet être livrées sur un seul camion ! »

Découvrez les atouts des solutions soudées PEHD avec le livre blanc **PLASSON x ELYDAN**, disponible en avant-première au CGLE 2023

Le raccord nouvelle génération en un clic

SERIE 1

 **PLASSON**®



1 100% étanche

Étanchéité indépendante du maintien sur tube.
Imputrescible, insensible aux courants vagabonds,
ne se corrode pas et ne casse pas sous l'effet
des variations de températures.

2 Compact et esthétique

Idéal pour les applications où l'espace
est limité et l'apparence essentielle.

3 Facile et rapide à poser

Montage en 1 clic, enterré ou hors sol.
Pas de risque de mauvaise installation.
Offre une garantie de liaison incomparable.

Installation en 1 clic



Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 60 62 64 66.



www.plasson.fr

Chantier d'aménagement

réalisé sur la région Sud-Ouest
à côté de Perpignan



Destination les Pyrénées Orientales, plus précisément Villeneuve-de-la-Raho, où nous avons fourni :

- 2400 ml de bordures noir satiné,
- 1200 ml de caniveaux CS1 blanc satiné,
- 20 ml de bordures quai bus noir satiné
- 55 ml de caniveaux CC1 blanc satiné de notre fournisseur Jonchère.

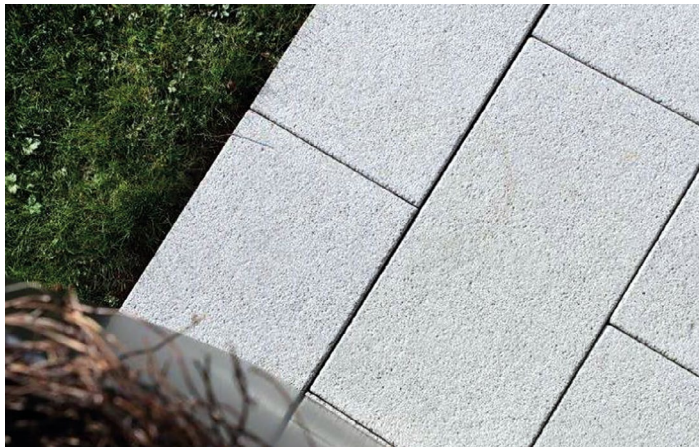
Merci à l'entreprise Colas pour sa confiance et bravo à l'équipe Grands Comptes du territoire Aude Roussillon pour cette belle réalisation.



DALLE ARTISTICA XL

ARTISTICA, son nom est tout un programme !

La nouvelle dalle ARTISTICA allie esthétique et robustesse. Elle bénéficie d'un revêtement finement grenailé aux tons gris et beige, d'un traitement Krotec facilitant le nettoyage et d'une épaisseur de 5 cm pour répondre parfaitement aux exigences de votre terrasse.



Caractéristiques

- Format : 60 x 30 x 5 cm
- Surface : gris 169 grenailé



PUITS PERDU MODULAIRE

Système de puits perdu utilisé pour diffusion/infiltration des eaux pluviales.

POLIECO France propose différents éléments ANO'PE modulaires permettant de constituer, comme avec des « anneaux béton », un puits perdu en fonction des besoins. Ces éléments sont réalisés à partir de tubes OD 930, en longueur de 1.0m, ne pesant que 25 kg.



- TERRE
- GÉOTEXTILE
- MATÉRIAUX DRAINANTS (EX : 40/60)

Caractéristiques

- Longueur tube 1m
- Ø int. 800 mm, Ø ext. 900 mm
- 60 perforations par mètre
- Surface de diffusion : 550 cm²/m
- Capacité de stockage : 0,5 m³/m

PLAQUE DE COUVERTURE (OD 315)



ÉLÉMENT PERFORÉ (OD 110)



ÉLÉMENT DE BASE (AVEC PLOTS DE CENTRAGE)





TUBE PE-RT DE LA GAMME CALINEO

Le tube Calineo en PE-RT de nouvelle génération est destiné à la distribution d'eau froide et d'eau chaude. Il concerne le marché sanitaire et chauffage pour 3 classes d'applications, certifiées par le CSTB (n° Avis Technique : 14.1/20-2296_V3) :

- Classe 2 : sanitaire hydro distribution,
- Classe 4 : plancher chauffant,
- Classe 5 : alimentation radiateur haute température.

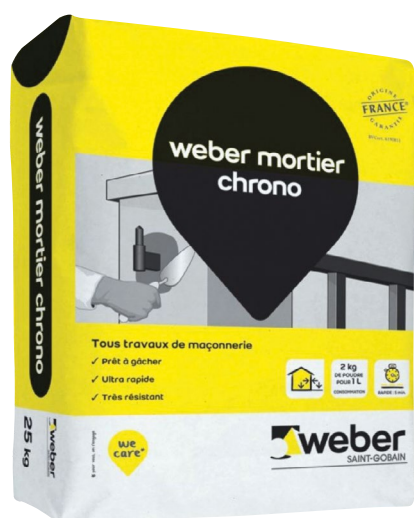
Pur et élégant, le tube Calineo est blanc et s'intègre parfaitement dans les espaces de vie. Il valorise vos installations et reste idéal pour les installations apparentes grâce à sa couleur blanche.

Applications

- Utilisable à la place d'un PER classique.
- Particulièrement adapté pour les installations sanitaires et chauffages.
- Compatible pour des installations de planchers chauffants (BAO).
- Destiné aux installateurs de sanitaire et de chauffage : plombiers et maçons.

Avantages

- Extérieur du tube blanc pour rendre vos installations plus esthétiques dans les différents espaces de vie. Intérieur coloré en bleu ou rouge : code couleur permettant le repérage des tubes pour l'eau froide ou l'eau chaude.
- Marquage permettant le repérage des tubes pour l'eau froide ou l'eau chaude.
- Sertissage rapide et sécurisé.
- Cintrage manuel des tubes possibles (plus flexible qu'un PER).
- Marquage métrique visible, plus besoin de mesurer (idéal en plancher chauffant).
- PE-RT, polyuréthane résistant aux fortes températures, jusqu'à 90°C.
- Résistance à la corrosion.
- Certification NF 545 sur le système tube et raccord.
- Le tube est compatible avec les raccords de la famille 81 (raccords à sertir PER glissement et écrasement).
- Produit fabriqué en France.
- 100% recyclable.



WEBER MORTIER CHRONO

Mortier de maçonnerie ultra-rapide

Mortier prêt à gâcher et très résistant, composé de ciments spéciaux avec dosage supérieur ou égal à 500 kg/m³, de sable sec et sables tamisés (granulométrie 0 à 4 mm). Mise en œuvre ultra-rapide (5 minutes selon les conditions climatiques).

Consommation : 2 kg de poudre pour 1 litre de volume à remplir.

Dosage en eau : 3,75 à 4 litres. Épaisseur d'application : de 1 à 10 cm.

Applications

- Tous travaux courants de maçonnerie.
- Fixation de gonds de volets, poteaux de clôtures, piquets, portails, fenêtres...
- Recharge de tableaux et appuis.
- Reprise d'épaufrures et d'arêtes.
- Ragrèges et rebouchages.

Avantages

- Prêt à gâcher
- Ultra rapide (5 minutes)
- Très résistant

Conditionnement : sac de 25 kg





SIKADUR®-31+

Adhésif structural pour le collage et la réparation

Sikadur®-31+ est une colle structurale thixotrope à 2 composants, à base de résine époxydique, peu sensible à l'humidité, utilisable dans une plage de températures comprises entre +10°C et +30°C. Peut être utilisée pour la réparation de béton, le remplissage de joints et de fissures inertes.

Applications

- Produit de collage selon la norme NF EN 1504-9, principe 4 Renforcement Structural, méthode 4.4 : mortier ou béton collé.
- Produit de collage selon la norme NF EN 1504-9, principe 4 Renforcement Structural, méthode 4.3 : renforcement par plaque collée.
- Réparation d'ouvrages et de structures en béton selon la norme NF EN 1504-9, principe 3 Restauration du béton, méthode 3.1 : application manuelle.
- **Colle structurale** pour éléments en béton, pierre naturelle cohésive, céramiques et fibres ciment, mortier, brique, blocs de maçonnerie, acier, aluminium, fonte, bois, polyester, époxy, verre.
- **Réparation structurelle et non structurelle de bâtiment, d'ouvrages d'art et de génie civil en béton** : angles, bords, arrêtes, remplissage de trous et cavités, application en vertical et en sous face.
- **Remplissage de joints et de fissures inertes** (non actives).

Caractéristiques

- Couleur : gris (composant A gris clair et B gris foncé).
- Conditionnement : kit de 1,2 kg ou 6 kg.
- Conservation : 24 mois dans son emballage d'origine intact.



Avantages

- Facile à mélanger et à appliquer.
- Composants de couleurs différentes pour un meilleur contrôle du mélange.
- Adapté sur support sec ou légèrement humide.
- Thixotrope : adapté pour les applications en vertical et en sous-face.
- Utilisation intérieur / extérieur.
- Application sans primaire.
- Haute performance, initiale et ultime.
- Durcissement sans retrait.
- Adhérence sur la plupart des supports : béton, mortier, pierres, briques, fibres ciment, aciers et métaux...
- Résistances aux agents chimiques usuels à température ambiante : acides peu concentrés, bases, sels et saumures, eaux pures, eaux usées, huiles et carburants.
- Excellente résistance à l'abrasion.
- Imperméable aux liquides et à la vapeur d'eau.
- Mortier époxy de réparation classe R4 : EN 1504-3.





BV Cert. 6123987



EJ s'engage et propose une gamme de grilles et avaloirs uniques sur le marché

La seule gamme de grilles 100% PMR  

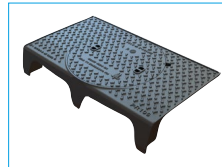
Grilles plates & concaves
CAPTO / CAPTO PLUS
C250 / D400



Grilles de caniveaux
CAPTO 7530 / CAPTO 7530 PLUS
C250 / D400



Un message a but pédagogique pour sensibiliser le grand public !
"ICI COMMENCE LA MER - NE RIEN JETER"



Scannez le QR code ci-dessus pour consulter toutes nos solutions de collecte des eaux dans le catalogue interactif

ejco.com

04 72 49 27 27

Frans Bonhomme, présent dans toute la France



Plus de 360 points de vente et 3 ateliers

Le réseau Frans Bonhomme est composé de 380 dépôts et magasins répartis sur l'ensemble du territoire national. Nous disposons aussi de 3 ateliers de plasturgie afin de répondre à toutes vos exigences.

Plus de 500 camions

Nos chauffeurs vous livrent ou que vous soyez grâce à leur expérience et à notre flotte adaptée à tous les besoins et toutes les contraintes d'accessibilité. Du 3,5 T au camion grue, nos PL sont remplacés régulièrement afin de réduire notre empreinte environnementale.

Plus de 300 fournisseurs de marchandises

Nos 80 ans d'expertise nous permettent de vous proposer un vaste choix de produits et de nous démarquer grâce à notre indépendance. Nous sommes vigilants à assurer nos approvisionnements auprès de fournisseurs de confiance, respectant la législation en vigueur et répondant à nos standards de qualité.

Plus de 500 commerciaux sédentaires et itinérants

Nos attachés technico-commerciaux ne sont pas de simples commerciaux. Ils apportent une vraie plus-value technique vous permettant ainsi d'éviter les mauvaises surprises et de bien évaluer vos besoins, et n'hésiteront pas à venir vous rendre visite sur vos chantiers. En dépôt, nos collaborateurs vous conseillent et vous orientent vers la meilleure solution technique pour vos chantiers.

90 000 clients

Plombiers, maçons, aménagement extérieur, travaux publics... Plus de 90 000 clients professionnels nous font confiance. Nous répondons à leurs attentes en adaptant notre offre et nos services aux besoins spécifiques de chacun.

Plus de 2400 collaborateurs

La plupart de nos collaborateurs travaillent au plus près de nos clients, sur tout le territoire français : responsables de point de vente, magasiniers, chauffeurs, attachés technico-commerciaux, chefs des ventes... Découvrez tous les métiers Frans Bonhomme !

Merci à nos partenaires fournisseurs



créativité. compétence. qualité.



BUILDING SUCCESS



PRODUITS INDUSTRIELS LORRAINS



creation · passion · emotion



www.fransbonhomme.fr